

**ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION**  
**Remplacement d'un poteau TÉLÉCOM n° 157778**

**ARRÊTÉ N° 2023-A-024**

**Le Maire de la Commune de VÉRAC,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 ; L2212-2 ; L2212-6 et L2213-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

**Vu** l'instruction interministérielle de la signalisation routière – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire – approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**Vu** le demande de Mathieu FRAYSSINET pour l'entreprise INEO EQUANS sise 46 Avenue de la Source 33370 SALLEBOEUF, pour mette en place une circulation alternée en raison d'un remplacement d'un poteau TÉLÉCOM sur la commune de VÉRAC (Intervention de +/- 2H)

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Afin de sécuriser les travaux, la réglementation sera une circulation alternée manuellement

**Article 2**

Nom de la voie	Commune (s)	N° de la voie
Chemin de Darsac	VÉRAC - MOUILLAC	Chemin rural n° 1

La durée des travaux est estimée à 12 jours, à compter du 05 juin 2023. La signalisation du chantier, le sens de la circulation et la mise en sécurité des lieux seront assurés par l'entreprise demandeuse. Suppression de voie. Interdiction pour les véhicules légers et les poids lourds de stationner et de dépasser.

**Article 3**

Toute contravention au présent arrêté sera contestée et le (la) contrevenant(e) sera poursuivi(e) conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4**

Monsieur le Maire de VÉRAC,

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du FRONSADAIS

Monsieur le Commandant de la Brigade de VILLEGOUGE,

Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VÉRAC, le 22 mai 2023.

Le Maire,  
M. Dominique BEC.

